

Projet de requalification de la Rue Boris Vian et de la Rue de la Goutte d'Or – Paris 18^{ème}

Compte-rendu du comité de suivi #3

Lundi 14 octobre 2019 – Centre FGO-Barbara

Liste des personnes présentes (basée sur la feuille d'émargement) :

Rachid	ARAR	La Table Ouverte
Mohamed	AWAD	Citoyen
Brigitte	BATONNIER	Le 18 ^e du Mois
Fardous	BEN KACEM SAIDI	Amicale du 20, rue de la Goutte d'Or
Anne-Claire	BOUX	Tête de liste EELV aux élections municipales de 2020
Sonia	BOUZELLATAT	Association des commerçants AUCCGG
Mébarki	BRAHIM	Paris Macadam / Amicale des Gouttes dorées
Luci	DERZKO	La Goutte Verte
Ndeye Coura	DIOUF	Paris Macadam / Amicale des Gouttes dorées
Gertrude	DODART	Quartiers d'art
Aziza	DRIDI	La Goutte Verte
Valéry	DU PELOUX	Goutte Verte
Hélène	DUVERNOY	Collectif Magnolia
Mme	ETCHIALI	Autoécole
Raynal	FERITY	Lapelcha
Antoine	GAUTIER	Brasserie de la Goutte d'Or
Corinne	GIRARDOT	ASA-PNE
Patrick	GOSSET	Paris Goutte d'Or (PGO)
Sylvie	Haggai	Compagnie Gaby Sourire
Bernard	MASSERA	Paris Goutte d'Or (PGO)
Alain	MAYOR	Action Barbès
Jacques	MENDY	Enfants de la Goutte d'Or (EGO)
Olivier	RUSSBACH	Cavé Goutte d'Or (CGO)
Aline	TAUZIN	La Goutte Verte
Thibaut	THIOLLIER	La Goutte Verte
Estelle	VERDIER	Salle Saint Bruno
Odile	VIANNAIS	Conseil de Quartier
Mams	YAFFA	Esprit d'ébène
Mohammed	ZEGGAI	Espaces Paris Jeunes EPJ La Salle

La Ville et ses partenaires :

Maya	AKKARI	Élue du 18 ^{ème}
Michaël	BARBIER	SPL PariSeine
Nadia	BAYAN	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Anne	BRISSET-GIUSTINIANI	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Alban	DE GEYER	OGI
Pierre	DELOTTE	Cabinet Jean-Louis MISSIKA
Colin	DURET	Mairie du 18 ^{ème}
Aude	HEYDACKER	Secrétariat Général
Christian	HONORE	Élu du 18 ^{ème}
Sarah	JESU	Cabinet Colombe BROSSEL
Leïla	LE BOUCHER BOUACHE	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Charles	LEMONNIER	Mairie du 18 ^{ème}
Sandrine	MEES	Élue du 18 ^{ème}
Michel	NEYRENEUF	Élu du 18 ^{ème}
Marion	PICARD	Cabinet Anne HIDALGO
Louis	REDON-VALENTIN	Estran Architectes
Mathieu-Hô	SIMONPOLI	Estran Architectes
Cécile	TEURLINGS	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Virginie	VEBER	SPL PariSeine
Pauline	VERGEZ	Direction de l'Urbanisme
Patrick	VINCENT	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

Mot d'introduction et présentation de la partie 1 : Restitution des échanges avec les acteurs locaux, par Michel Neyreneuf et Maya Akkari

Michel Neyreneuf revient sur ce qui s'est passé pendant l'été. Une enquête publique diligentée par la Préfecture pour le déclassement de voiries publiques (déclassement induit par le déplacement du passage Boris Vian dans l'alignement des escaliers de la rue Boris Vian en contre-bas) s'est déroulée du 17 juin au 1^{er} juillet et a donné lieu à un rapport remis à la Ville de Paris le 25 juillet. Afin de répondre aux réserves émises dans le rapport, la Mairie du 18^e a mené une démarche de consultation du 20 septembre au 11 octobre auprès d'une trentaine d'associations, de collectifs d'habitants et de plusieurs personnes impliquées dans le comité de suivi.

Michel Neyreneuf explique que l'objectif était d'évaluer le degré de consensus quant aux différentes composantes du projet de requalification urbaine : qui est d'accord ou pas, et pour quelles raisons. Les composantes les plus consensuelles au sortir de cette consultation sont le déplacement des escaliers, et l'ouverture du local sur la place Polonceau. Le comblement des arcades, et la couverture du terrain d'éducation physique (TEP) sont moins consensuels mais recueillent une majorité d'avis positifs.

Selon Michel Neyreneuf, deux projets ou plutôt conceptions alternatives ont été évoquées pendant ces consultations : celle de Cavé Goutte d'Or, qui déplace le TEP sur le toit du gymnase et aménage un jardin en estrade à sa place, et celle de Monsieur Zeganadin, qui place le TEP dans le sous-sol du bâtiment, à la place du parking. Michel Neyreneuf précise que ces deux conceptions entraînent des coûts supérieurs à ceux envisagés à l'heure actuelle, qu'il s'agit de démolition plutôt que de requalification. Ces projets ne s'inscrivent pas dans l'étude urbaine de 2016 de l'agence Ferraru. Il informe qu'une demande de permis de construire a été déposée le 2 octobre pour le projet de la Mairie, dont les détails seront donnés plus tard dans la présentation.

Michel Neyreneuf précise enfin qu'il reste à décider le devenir de la bande de 7 mètres par 30 mètres (Cf. bande violette diapo 26) et l'aménagement de la place Polonceau.

Maya Akkari précise les règles du débat, l'alternance entre une femme et un homme, et la priorité à ceux n'ayant pas encore pris la parole.

Gertrude Dodart (Quartier d'Art) dit ne pas avoir reçu les invitations comme indiqué sur le power point de présentation (diapo 2), introduit des personnes de l'amicale de locataires du 20, 22 rue de la Goutte d'Or qui n'ont pas été conviées aux consultations des élus de la Mairie du 18^e, et qui souhaitent s'exprimer.

Mébaraki Brahim (amicale des Gouttes Dorées) soulève des problèmes liés à des intrusions dans bâtiment B du 20, 22 rue de la Goutte d'Or, immeuble du bailleur social Paris Habitat. Ndeye Coura Diouf (de la même amicale) demande des solutions aux problèmes soulevés par son compère de l'amicale

Maya Akkari répond à Gertrude Dodart qu'une invitation lui a bien été adressée (le mail d'invitation qui lui avait été envoyé lui a été retransmis depuis). L'amicale du 20, 22 a été invitée par le biais de Fardous Ben Kacem Saidi, et par des contacts téléphoniques.

Fardous Ben Kacem Saidi (Amicale du 20, rue de la Goutte d'Or) habite aussi le 20, 22, rue de la Goutte d'Or, précise qu'une seule amicale officielle existe et qu'elle en est la représentante.

Maya Akkari prendra contact avec Mébaraki Brahim et Ndeye Coura Diouf.

Présentation de la partie 2 : Permis de construire et calendrier, par Michaël Barbier (Société Publique Locale ParisSeine)

Sont explicités les aménagements faisant l'objet de la demande de permis de construire, et ceux en étant exclus. Ces derniers aménagements feront l'objet de décisions et de procédures administratives ultérieures.

Une personne demande des précisions : est-ce que le futur aménagement de la bande est déjà décidé ? Les élus répondent que rien n'est décidé, que c'est l'objet d'ateliers à venir.

Patrick Gosset (PGO) avait compris que le consensus tournait autour de deux objectifs à savoir le développement de l'offre sportive et, la réponse au besoin de végétalisation. Il ne constate pas que ces deux objectifs soient pris en compte dans le projet Boris Vian.

Michel Neyreneuf répond que le sport bénéficiera du TEP couvert, et les espaces végétalisés sont une condition au projet, soit sur le toit du bâtiment O soit en remplacement et sur placette Polonceau. Il précise qu'il s'agit d'un « work in progress », à savoir que la part sportive et végétale dans le projet reste à débattre.

Olivier Russbach (CGO) intervient pour préciser que sur le plan juridique la demande de permis de construire faite par la Mairie de Paris est en contradiction avec les points soulevés par le commissaire enquêteur, à savoir que tout projet alternatif est à étudier et, qu'une concertation est à mener de novembre à février. Pour M. Russbach la Mairie se précipite.

Michel Neyreneuf répond que le permis de construire sera délivré sous réserve de la levée des réserves du commissaire enquêteur.

Olivier Russbach précise que ce doit être au commissaire enquêteur lui-même de lever les réserves.

Présentation de la suite de la partie 2 (calendrier) par Pauline Vergez (Direction de l'urbanisme)

Il est précisé que le calendrier prévoit le démarrage du chantier de démolition en février 2020, et la délivrance du permis de construire en mars 2020 (à condition d'avoir levé les réserves du commissaire enquêteur), et le démarrage des travaux de construction à partir de juillet 2020 et jusqu'à l'automne 2021.

Antoine Gautier (Brasserie de la Goutte d'Or) exprime son inquiétude à l'approche des travaux dans la rue de la Goutte d'Or qui sert à ses camions de livraison. Michael Barbier (SPL ParisSeine) répond que l'enjeu de maintenir les livraisons de la brasserie est bien identifiée par l'équipe opérationnelle, à la demande de la Mairie du 18^e, et qu'une organisation du chantier est en cours d'études. La SPL prendra contact à l'issue du COSUI avec la brasserie de la Goutte d'Or pour échanger sur ces préparatifs.

Présentation de la partie 3 : Les cellules rue de la Goutte d'Or, par Nadia Bayan (Direction de l'attractivité et de l'emploi)

- Leader Price :

Le souhait de garder un supermarché de ce type (hard discount) est bien entendu par la Mairie. Le cabinet de la Maire et d'Oliva Polski, adjointe à la Maire au commerce, doivent rencontrer le groupe Casino qui possède ce local. Le groupe Casino pourrait céder ce bien, si c'est le cas, le preneur devra ouvrir un supermarché d'une autre enseigne.

Une personne intervient et interroge sur le calendrier. Puis Patrick Gosset (PGO) interroge sur l'impact des travaux.

Nadia Bayan répond que des contacts avec les commerçants concernés par les nuisances potentielles afin de minimiser les impacts. Michael Barbier (SPL) précise qu'une signalétique sera faite avec une information aux riverains et commerçants en amont. Un accompagnement aux commerces sera mise en place durant la durée du chantier.

- Espace Paris Jeunes :

Mohammed Zeggai (Espoir 18) note que sur le plan du projet présenté diapo 10 la surface de l'EPJ indiquée est 190 m², contre 200 m² aujourd'hui. M. Zeggai interroge cette diminution de surface et demande s'il est possible de rattacher une partie de la réserve (70 m²) à l'EPJ.

Michel Neyreneuf rappelle l'engagement de la Mairie à conserver et si possible augmenter la taille de l'EPJ à l'issue des travaux, il affirme que cela devra être retravaillé. Michael Barbier (SPL) indique que la réserve est destinée au local côté placette Polonceau.

Sonia Bouzellat (AUCCG) souhaite revenir sur la question des commerces. Mme Bouzellat rappelle leur grande difficulté et, affirmant que les réunions ne suffisent pas, demande des solutions financières : un allègement des loyers est-il prévu pendant la durée des travaux ?

Nadia Bayan (DAE) répond que toute situation peut être examinée, elle précise que toutes les cellules concernées par l'impact des travaux appartiennent à Paris Habitat et que selon les impacts constatés le bailleur pourrait entamer des discussions avec les gestionnaires des commerces.

Nadia Bayan rappelle enfin que des contacts individualisés avec proposition de relogement ou négociation des indemnités d'éviction à l'amiable ont été engagées pour toutes les cellules concernées par l'opération conduite par la ville.

Maya Akkari rappelle qu'un dialogue continu avec les commerces est et sera mis en place, que les travaux sont des passages obligés pour l'opération de requalification urbaines. Michel Neyreneuf précise pour les commerces de l'autre côté de la rue un travail avec Afaf Gabelotaud est en cours et sera poursuivi tout le temps des travaux.

- **Comité Action Logement :**

Pauline Vergez (DU) indique que le CAL déménage au 25 rue de la Charbonnière. Les travaux sont en cours et les locaux devraient être investis en fin d'année 2019.

- **Nouveau local à l'angle rue de la Goutte d'Or et de la place Polonceau (cellule brute) :**

Pauline Vergez indique que la programmation au sein de la cellule brute sera mise à concertation dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité. Les locaux devraient être disponibles pour la fin d'année 2021. La cellule totalisant 195 m² pourra être divisée en deux plus petites.

Présentation de la partie 4 : Parking SAEMES et étude prospective sur les parkings du quartier, par Pauline Vergez (Direction de l'Urbanisme)

Pauline Vergez indique que le parking est fermé depuis le 1^{er} octobre. Elle présente le bilan des abonnés : 27 clients ont été relogés rue de Chartres, 4 rue de la Goutte d'Or, 9 à Anvers, et 4 à Saint Eustache. La fermeture du parking par la SAEMES a entraîné des travaux de mise en sécurité.

Odile Viannay (Conseil de quartier) indique que sa voiture est toujours garée rue de la Goutte d'Or alors qu'elle a accepté un relogement au 22, rue de la Goutte d'Or, parking de Paris Habitat. Son accès au parking ne lui a pas été délivré. Les élus lui proposent de leur transmettre les échanges de mails et de se rapprocher de Paris Habitat pour débloquer la situation.

Pauline Vergez indique que Paris Habitat possède de nombreux parkings à la Goutte d'Or dont certains seraient vides. Le bailleur s'apprête à lancer une étude prospective pour faire un état des lieux cartographique de son offre et de l'occupation de ses parkings, et étudier les possibles changements d'usage. L'étude sera lancée en fin d'année 2019.

Bernard Massera (PGO) indique que son véhicule a été relogé au 22, rue de Chartres, il invite Paris Habitat à se soucier avant tout de l'entretien, de la propreté et de la sécurité de ses parkings. Il estime que le bailleur ne prend pas ses responsabilités face à ses locataires.

Présentation de la partie 5 : Les sujets ouverts à la concertation, par Anne Brisset-Giustiniani (Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires)

Sont développées dans cette partie les deux formes que prendra la concertation dans les mois à venir :

1) La Gestion Urbaine de Proximité, qui permettra de concerter les sujets issus du projet de requalification urbaine davantage liés aux usages, comme la gestion du TEP, ou l'occupation du nouveau local donnant sur la placette Polonceau.

2) Des COSUI en forme d'ateliers pour concerter sur les aménagements restant à concevoir, à savoir le devenir de l'espace libéré entre le gymnase et le futur passage Boris Vian, les agréments du TEP et l'aménagement de la place Polonceau. Concernant l'espace libéré entre le gymnase et le futur passage, deux hypothèses sont présentées :

- a) L'hypothèse de construire un bâtiment, de 400 m² répartis entre un rez-de-chaussée et un étage
 - a. Soit à vocation économique et, ou commerciale : un appel à utilisateurs serait formulé ;
 - b. Soit à vocation sportive, en lien avec le gymnase et, ou le TEP ?

Les élus rappellent que le toit serait végétalisé et accessible. Ils évoquent aussi une hypothèse permettant de mixer les activités.

- b) L'hypothèse de laisser l'espace sans construction : sa vocation et son aménagement serait à étudier en fonction de contraintes connues, et de souhaits à exprimer, un espace vert a été déjà évoqué.

Les participants prennent la parole :

Luci (La Goutte Verte) se demande comment les décisions sont prises, elle voit une contradiction entre les avis demandés aux habitants et les éléments actés du projet. Elle reconnaît l'intérêt qu'il y a à aménager des espaces végétaux de plain-pied, à hauteur d'homme et accessible. Néanmoins elle demande :

- quelle serait la meilleure option afin de réduire les effets d'îlots de chaleur dans le quartier ? Elle rappelle les engagements pris dans le cadre du plan climat de créer des zones de rafraîchissement.
- comment se ferait l'accès au toit végétalisé ? Serait-il ouvert le dimanche, lorsque les personnes sont le plus susceptibles de s'y rendre ?
- si le quartier a besoin d'un nouveau bâtiment ? Elle rappelle que le quartier est très minéral et qu'un espace végétal a non seulement une vocation écologique mais aussi sociale, conviviale et intergénérationnelle.
- Pourquoi fait-on la dalle de béton si c'est pour faire un jardin après ? Cela impliquerait de la décaisser ? Est-ce de l'argent gaspillé ?

Elle invite enfin à penser le libre accès au TEP.

Maya Akkari répond que les prises de décision se font selon différentes modalités. Luci demande quelle est la transparence de ces décisions. Maya Akkari reprend ; la démocratie représentative autorise les élus à prendre une décision, à trancher parmi les avis contradictoires. En l'occurrence les élus prennent en compte tous les échanges qui ont débuté dès 2015 avec des marches exploratoires, des réunions publiques... jusqu'aux échanges de ce mois de septembre et de ce comité de suivi. D'après l'élu, une part d'idéal, ce qui fait le politique, doit être conservée, mais il est nécessaire de partir de l'observation des usages réels. La tension entre le besoin de verdissement et celui d'accroissement de l'offre sportive est bien comprise des élus. C'est aussi au regard de la sous-utilisation du TEP qu'il a été décidé de sa couverture, et l'expérience faite des petits jardins publics en quartiers politique de la ville invite à ne pas les multiplier. Enfin, Maya Akkari précise qu'un espace vert sur le toit serait accessible en ascenseur et que les usages du TEP sont à réfléchir dans le cadre des prochains ateliers du COSUI.

Michel Neyreneuf rappelle quant à lui que les arbitrages sont à tous les niveaux, les désaccords entre élus également, sont nombreux, dans ce cas le Maire tranche et le Conseil Municipal avalise ou non.

Anne-Claire Boux (tête de liste EELV) met en exergue des incohérences de calendrier selon elle, car un permis de construire sera contraignant pour penser le reste du programme. Elle pense dommage que l'étude sur les parkings de Paris Habitat n'arrive qu'à ce moment. En amont, cela aurait permis d'envisager de déplacer des activités sportives en sous-sol. En termes d'enjeux climatiques, elle considère que les espaces verts doivent être au sol, et non sur le toit si possible. Sur la question des mésusages, elle invite à les penser indépendamment du projet. Elle met en avant l'importance des espaces de gratuité et de libre accès, notamment pour les jeunes.

Michel Neyreneuf rappelle que la concertation a débuté en 2015 et qu'elle ne peut pas être reprise à l'arrivée de nouveaux habitants.

Aziza Dridi (la Goutte Verte) pense dommage de construire un bâtiment, il manque de verdure et de calme dans le quartier, pour simplement s'asseoir, prendre un livre, et profiter de la tranquillité le soir. D'après elle, il est devenu compliqué de se retrouver en famille et avec les enfants dehors. Pour elle et ses enfants, jardiner est un sport.

Sandrine Mees (Conseillère de Paris EELV, référente du quartier de la Goutte d'Or-Château Rouge) invite à avoir une vision plus globale, notamment sur les questions du tissu commercial, des espaces verts et du sport. Elle souhaiterait une trame verte partant du Square Léon, avec l'ouverture de la grille donnant rue Saint-Luc, jusqu'au TEP. Elle invite à réfléchir aux usages futurs de la placette Polonceau, estimant important d'intégrer ceux qui l'utilisent aujourd'hui et de ne pas y installer un commerce plus chic à leur place. Concernant la rue de la Goutte d'Or elle souhaiterait une réflexion sur tout l'entourage. Elle rappelle que la végétalisation concerne tous les âges. Pour l'usage du TEP elle invite à mettre en place un accès libre ou encadré. Elle regrette l'absence de concertation sur ce sujet jusqu'à lors. Elle appelle à mettre des jardins dès que l'occasion se présente sans craindre les mésusages. Elle constate de nombreux locaux vacants dans le quartier, et souhaite que la programmation envisagée dans un bâtiment neuf soit orientée tant que possible dans ceux-ci.

Raynal Ferity (La Pelcha) constate une surpopulation au square Léon, notamment de jeunes n'ayant pas d'autres espaces à investir. C'est donc pour lui une nécessité de couvrir le TEP pour accroître les activités proposées. Le gymnase n'est pas aux normes, vétuste, et exigü. Il estime que l'offre sportive actuelle est dérisoire, car réduite au basket. Selon lui accroître cette offre doit être une priorité. Concernant l'usage du TEP, il est opposé à l'idée d'un libre d'accès, au regard de l'expérience menée dans les années 1990, soldée par un échec. Selon lui, un gardien et, ou gestionnaire est nécessaire

Rachid Arar (la Table Ouverte) demande combien d'habitants habitent la Goutte d'Or et combien ont eu connaissance du projet.

Maya Akkari répond qu'il y a 25 000 habitants recensés dans le quartier. Elle concède que, partout en France, des améliorations sont à faire sur le domaine de la participation. Mais selon elle l'objectif n'est pas d'organiser un référendum. Elle estime avoir entendu entre 300 et 500 personnes dans le cadre de la concertation, dont une centaine de personnes consultées directement. Elle rappelle que les informations sont transmises à ceux qui se signalent suite aux affichages publics et invitations par courriel.

Olivier Russbach (CGO) rappelle que toute décision, en droit administratif, peut faire l'objet de recours. La décision n'a pas été prise encore, seul un arbitrage a été rendu par le Maire.

Michel Neyreneuf souscrit à ces propos.

Jacques Mendy (EGO) rappelle que la demande de couverture du TEP date d'il y a une trentaine d'années. Il exprime un vif soutien au projet et se dit prêt à mobiliser plus largement s'il le faut.

Fardous Ben Kacem Saidi (amicale du 20, rue de la Goutte d'Or) revient sur les marches exploratoires de 2015, qui ont permis à des femmes habitant le quartier d'exprimer un besoin de sécurité, notamment au niveau des arcades. Elle souligne l'importance de pouvoir trouver des lieux pour le sport pour les femmes avec leurs enfants.

Luci (la Goutte Verte) ne souhaite pas entrer dans un rapport de force contre le sport. Elle rappelle que la Goutte Verte s'installe depuis 12 ans, successivement, dans des lieux provisoires. C'est une condition subie. Elle interroge la place du végétal : où met-on du végétal de qualité qui favorise le lien social ? Elle demande pourquoi le TEP est raboté si l'extension de l'offre sportive est mise en avant. Elle considère que tout ne peut être mis dans le secteur et qu'il faut élargir à tout le quartier et plus. Elle pose la question des cours d'école même si elle a conscience que ce n'est pas un lieu évident pour des pratiques sportives.

Raynal Ferity (Lapelcha) réagit en invitant la Goutte Verte à élargir ses possibilités d'implantation.

Valéry Du Peloux (la Goutte Verte) considère la Goutte Verte comme des « clochards ». Il s'exprime pour la couverture du TEP en ce qu'elle accroît les usages, mais contre sur sa partie nord (le triangle occupé par la Goutte Verte actuellement) en ce qu'elle retire d'ensoleillement. Il déplore la qualité des propositions entendues jusqu'ici. Il exprime le besoin d'encadrement au TEP en dehors du personnel du gymnase ou de la Direction des sports de la Ville. Concernant la placette Polonceau, il considère qu'elle appropriée par les chibanis et qu'il faut supprimer les toilettes pour en faire un lieu agréable avec une fontaine par exemple. L'espace libéré devant le gymnase est à réfléchir selon lui en fonction des activités de celui-ci.

Raynal Ferity (Lapelcha) appelle à laisser la place aux commerces « historiques », et aux jeunes via des appels à projet. Il faut permettre aux jeunes de s'imaginer comme acteurs de leur quartier, ce qui n'est pas le cas. Selon lui l'enjeu est autant de faire cohabiter sport et espaces verts, que les jeunes du quartier et les personnes venues de l'extérieur.

Anne-Claire Boux (EELV) revient sur la question du parking souterrain et leur usage éventuel pour des activités sportives.

Maya Akkari répond qu'il n'est pas correct de proposer à des enfants et à des jeunes de s'entraîner dans des espaces souterrains. Elle précise que 25% des habitants de la Goutte d'Or ont moins de 25 ans et que pour cette population le sport joue un rôle important de socialisation. Elle rappelle l'historique de la concertation et les décisions prises à ce sujet.

Sonia Bouzellat (AUCCG) déplore que l'on se focalise sur les mésusages, car ainsi on ne tient pas compte des habitants. Elle met en garde sur le risque à ne faire du nouveau volume qu'un lieu dédié aux commerces, elle souhaite privilégier les acteurs locaux.

Michel Neyreneuf rappelle qu'on peut diviser le nouveau volume et ne pas faire que du commerce. Sur la question de la préférence locale, il affirme la volonté de la mairie de ne pas exclure les commerçants actuels, mais se prononce contre le fait d'inscrire dans les appels à projet une préférence locale qui pourrait s'apparenter à de la discrimination « géographique », il souligne les limites juridiques qui doivent exister.

Bernard Massera (PGO) rappelle que la création d'un TEP était une revendication dans les années 1980, et sa couverture aussi est une demande de longue date. Il propose de trouver des lieux de végétalisation autour, en se demandant si les pourtours de l'église Saint-Bernard ne seraient pas adéquats pour cela. Il rappelle le besoin d'entretenir les espaces verts. Il exprime une attente forte du retour du Leader Price. Il s'interroge sur le cout du déplacement des escaliers, et la bonne gestion de l'argent public. Il résume les priorités qui sont la jeunesse, le sport et le verdissement.

Aziza Dridi (La Goutte Verte) revient sur le sport en souterrain. Elle met en avant le travail fait sur les arcades à Daumesnil.

Patrick Gosset (PGO) demande quelle offre publique nouvelle est créée, et souligne que son attente porte sur de la création et non seulement de l'amélioration des équipements. Il demande si l'on peut amender le projet.

Michel Neyreneuf répond en rappelant la genèse du projet de requalification urbaine, à savoir l'insécurité et la dégradation induite des lieux, il précise que les questions de couverture du TEP ou de végétalisation se sont ajoutées au fur et à mesure.

Sylvie Haggai (la Compagnie Gaby Sourire) concède que la Mairie est à l'écoute, mais doute de la concertation. Elle met l'accent sur l'opportunité de concerter pour assurer la dynamique et la sécurité du lieu. Elle fait le constat qu'il manque d'espaces de théâtre dans le quartier, ces espaces ont la vertu selon elle de faire se croiser les gens.

Thibaut Thiollier (la Goutte Verte) par une anecdote du quotidien souhaite rappeler le besoin de personnel pour entretenir les lieux.

Maya Akkari répond que les lignes budgétaires de fonctionnement et de subventions sont distinctes et que si les dernières peuvent être mobilisées en allant chercher des partenaires comme l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), les premières sont plus difficiles à faire évoluer.

Gertrude Dodart (Quartier d'Art) interroge la pertinence de bouger un escalier, et se demande si des promesses ont été faites concernant le sport et les espaces verts.

Raynal Ferity (Lapelcha) suggère de restructurer tout le gymnase.

Prochains COSUI

Les prochains cosui prendront la forme d'ateliers de concertation sur les sujets ouverts à la concertation et présentés le 14 octobre. Les dates seront annoncées par courriel.

[Ajout postérieur] Le cosui#4 se tiendra le 3 décembre à 18h30 à l'école 11, rue Cavé.